



SPIP 59 – ALIP du CP de SEQUEDIN

LUNDI 16 SEPTEMBRE 2026

COMPTE-RENDU DE VISITE :

Une délégation **FO Justice** s'est rendue au centre pénitentiaire de Sequedin le mercredi 16 septembre 2026. Ce compte rendu a été rédigé à la suite des observations effectuées et des témoignages recueillis auprès de l'ensemble des personnes rencontrées lors de notre visite.

1. Situation générale de l'établissement :

La crise liée à la surpopulation carcérale n'épargne pas le centre pénitentiaire de Sequedin. Bien au contraire, à l'instar des autres établissements de l'interrégion, la structure souffre d'un taux d'occupation critique qui sature quotidiennement les services.

Parallèlement, de lourdes problématiques de ressources humaines impactent de plein fouet l'ensemble des corps de métiers présents. Le manque d'effectifs est criant :

- le secrétariat ne dispose plus que d'une seule adjointe administrative au lieu de deux,
- la direction est fragilisée par le départ imminent d'une directrice pénitentiaire d'insertion et de probation (DPIP),
- l'équipe de terrain se trouve largement amoindrie par de nombreuses absences non remplacées chez les CPIP. Malgré ce contexte de pénurie de personnel, la charge de travail globale ne faiblit pas et le volume des missions quotidiennes reste inchangé, augmentant mécaniquement la pression sur les agents en poste.

2. Quartier de semi-liberté :

Depuis le début de l'année 2025, la gestion du quartier de semi-liberté a été confiée à une équipe restreinte de trois agents dits « volontaires ». Toutefois, le quotidien de ce pôle s'avère particulièrement difficile. Les obligations administratives et sécuritaires, liées notamment à l'accueil constant des nouveaux arrivants, rendent l'organisation extrêmement complexe et contraignent lourdement l'activité des personnels. Ce modèle d'organisation arrive aujourd'hui à bout de souffle et ne pourra pas s'inscrire dans la durée, car il fait peser une charge de travail et une responsabilité disproportionnée sur seulement trois agents.

Face à ce constat, plusieurs interrogations légitimes doivent être soulevées :

- La pertinence du pôle : pourquoi avoir fait le choix d'isoler cette activité au sein d'un pôle dédié plutôt que de l'intégrer globalement ?
- Le choix du milieu : pourquoi privilégier une gestion par le milieu fermé (MF) au détriment d'une prise en charge par le milieu ouvert (MO) ?
- L'équité de la charge : pourquoi ne pas envisager une répartition équitable de cette charge de travail sur l'ensemble de l'équipe de l'antenne ?

- Le respect du cadre temporel : pourquoi ne pas imposer une planification des convocations des personnes placées sous-main de justice (PPSMJ) qui respecte strictement les créneaux fixés par la charte des temps pour laisser partir les agents plus tôt ?

Il devient urgent de mener une réflexion approfondie et concertée avec toutes les équipes concernées. L'objectif est de dégager rapidement des solutions pérennes pour retrouver des conditions de travail décentes et sécurisées.

Pour conclure, le SPIP a récemment fait l'objet d'un audit relatif aux risques psychosociaux (RPS). À l'image des conclusions tirées dans d'autres antennes ayant traversé la même démarche, les réponses et les mesures correctives apportées par l'administration sont jugées par les agents comme totalement inadaptées, superficielles et insuffisantes face la situation.

Nous restons à l'entière disposition des agents, en particulier de ceux que nous n'avons pas pu rencontrer lors de cette journée.

FO Justice remercie chaleureusement l'ensemble des agents qui ont pris le temps d'échanger avec la délégation.

FO Justice CPIP – le 30 septembre 2026

